



**Question écrite de la députée Kattrin JADIN**  
**à Madame Tinne VAN DER STRAETEN, Ministre de l'Energie,**  
**concernant la sortie de la sortie de l'énergie nucléaire prévue pour 2025**

*- Bruxelles, le 22 mars 2021 –*

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, la Belgique s'est engagée à sortir du nucléaire d'ici à 2025. Cet engagement, reconfirmé par le présent gouvernement, mènera le pays à devoir trouver un remplacement à l'actuelle production énergétique assurée par les sept réacteurs nucléaires, soit près de 47 % de la production en 2019.

Dans une récente interview donnée à la Dernière Heure Bruxelles, vous avez déclaré que l'énergie doit être abordable et durable. Pour passer à cette phase, le pays devra cependant passer par une phase de transition au cours de laquelle des centrales à gaz doivent prendre le relais du nucléaire pour un temps.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Comptez-vous diminuer les taxes, cotisations et surcharges au niveau fédéral, représentant actuellement 22 % du prix, pour garantir un prix stable de l'électricité pour le contribuable après la sortie du nucléaire en 2025 ?
- Cette sortie du nucléaire en 2025 n'augmente-t-elle pas notre dépendance énergétique envers d'autres pays comme l'Allemagne ou la France, sachant que près de 47 % de notre énergie produite en 2019 provient du nucléaire ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Kattrin JADIN**

## **Réponse de la ministre :**

1. Je renvoie à l'accord de gouvernement qui stipule « Conformément à la résolution CRM, nous veillerons à ce que la part fédérale de la facture d'électricité baisse » et « Le coût du CRM dans la facture énergétique, qui n'entrera en vigueur qu'à partir de 2025, sera compensé par une réduction proportionnelle de la part fédérale dans la facture ». À cet effet, une étude a tout d'abord été demandée à la CREG, conformément à la résolution parlementaire sur le CRM. Je l'ai reçue à la fin du mois de janvier. Le consultant Haulogy a ensuite été invité à formuler un avis.

Il a également été demandé à Haulogy de réaliser une étude sur un fonds qui pourrait compenser ce coût du CRM. Ces études font actuellement l'objet d'une analyse plus approfondie en vue de trouver des solutions permettant d'adapter la part fédérale de la facture d'électricité afin qu'elle n'augmente plus.

L'une des principales composantes de la part fédérale de la facture d'électricité est la surtaxe pour les certificats verts fédérale (pour les parcs éolien offshore). Dans le cadre d'une analyse en cours des aides d'État, j'ai pour objectif de modifier le régime de dégressivité en ce qui concerne la surtaxe offshore dans les prochains mois et de soumettre une initiative législative à la Chambre avant l'été. À cette fin, la CREG a été invitée à réaliser un certain nombre de simulations numériques pour différents scénarios. Après une analyse juridique et économique approfondie des scénarios possibles et de leurs implications pour les acteurs du marché et l'État belge, une initiative législative spécifique sera élaborée, si nécessaire combinée à une consultation informelle ou à une notification formelle à la Commission européenne sur les aides d'État.

L'accord de Gouvernement prévoit également : "Une facture énergétique abordable est essentielle pour les citoyens et les entreprises. Les prix sont également soumis à un contrôle continu. En outre, une norme énergétique sera introduite pour les citoyens et les entreprises.

Parallèlement aux activités susmentionnées, la mise en œuvre de cette norme énergétique au bénéfice des entreprises et des citoyens est en cours de préparation en vue de soumettre une proposition législative à la Chambre avant la fin du mois d'octobre de cette année.

2. Pour garantir notre sécurité d'approvisionnement à partir de 2025, le gouvernement a non seulement soutenu le développement des interconnexions, mais a également élaboré un mécanisme de rémunération de la capacité qui permettra notamment l'installation et le maintien de capacités de production sur le territoire belge. La première vente aux enchères à cet effet aura lieu en octobre 2021. Les volumes demandés lors de cette enchère ont été fixés par un décret ministériel le 30 avril 2021. Ces volumes tiennent compte de la capacité d'importation limitée disponible en période de pénurie, ce qui devrait permettre de disposer d'une capacité nationale suffisante pour répondre à la demande de pointe à ce moment-là.